

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE n° 4 en date du :23 mai 2017

Ecole : RPI CASSAGNE MARSOULAS MAZERES SUR SALAT

Commune : Ausseing, Belbèze-en-Comminges, Cassagne, Escoulis, Marsoulas, Mazères-Sur-Salat

Présents (Prénom, Nom, Fonction) : **MAIRIES ET SICAMA** : Mme De Verbizier Sandrine (Conseillère municipale de Cassagne), Mme Raufast Emmanuelle (Conseillère municipale de Cassagne), Mme Sirgan Hermine (Adjointe au Maire de Cassagne), M Joubé Raymond (Maire de Belbèze-en-Comminges), M Gilles Paris (Maire d'Ausseing), M Dougnac Jean-Claude (maire de Mazères-sur-Salat), Mme Sartor Délia (conseillère municipale Mazères- Sur -Salat) ,M Ader Alexandre (maire de Marsoulas), Mme Huguette David (conseillère municipale Marsoulas), (conseillère municipale Mazères-sur-Salat) .

DPE : Mme Séverine Feuillerat , Mme Blanc Mélanie , Mme Lafitte Clémence , Mme Jacques Mélanie, Mme Lacherade Stéphanie, Mme Bei Sarah et Mme De Leiras Elisabeth , M Florin Ludovic, , M Onckel Jean-Pierre,

APEAI : M Lopez Victor , M Gauthier Renaud

Enseignantes : Mme Canal Valérie (enseignante TPS/PS/MS de Mazères-sur-Salat), Mme Di-Franco Chantal (enseignante MS/GS de Cassagne), Mme GISTAU Cynthia (remplaçante enseignante CP de Cassagne) , , Mme Dardenne Sophie (enseignante CE1-CE2 et CE2-CM1 de Mazères-sur-Salat), , Mme Rossignol Cécile (Directrice et enseignante CE1-CE2 de Mazères-sur-Salat), Mme Hueso Mathilde (enseignante à Cassagne en CP et en CE1 à Mazères-sur-Salat) ,Mme Dardenne Sophie (enseignante en CE2/CM1 à Mazères- sur-Salat) Mme Feuillerat Aurélie (Directrice et enseignante CM2 de Marsoulas)

Excusés : Mme Sandra Diaz-Lecina IEN, Mme Espana Nathalie (DPE), Mme Dedieu Karine (DPE),Mme Marion LOPEZ (enseignante CE1 de Mazères sur Salat) Mme Nicolle de Rosario Juliette (enseignante CE2/CM1 de Mazères sur Salat)

Ordre du jour :

- **EFFECTIFS ET REPARTITIONS ANNEE 2017 2018**
- **FERMETURE DE LA CLASSE DE MAZERES SUR SALAT**
- **PRESENTATION DU NOUVEAU SYNDICAT**
- **COORDINATION DES RÔLES DU PERSONNEL MAIRIES ET SYNDICAT ,APEAI , ENSEIGNANTES**
- **QUESTIONS DES PARENTS :**

Questions des parents d'élèves

1. la possibilité d'apporter une "lunch box" pour le repas du midi, certains parents préférant donner une nourriture qu'ils ont choisie pour leurs enfants.
2. Pour la prochaine rentrée, le prestataire qui délivre les plats sera le même? Un appel d'offres sera-t-il lancé ?
3. Suite à l'annonce de la fermeture d'une classe, quelle est notre marche de manœuvre ?
4. Pour les mairies : quelle sera leur application de la « carte blanche » laissée aux villes pour poursuivre, ou non, la réforme des rythmes scolaires ? Quelle position avez-vous par rapport aux rythmes scolaires?
5. Serait-il possible de construire un parc à vélos à Mazères -Sur -Salat ?
6. Pour quelles raisons les ce1 de Mme LOPEZ et de Mme HUESO n'ont-ils pas fait la sortie sur Toulouse ?

Point 1 : effectifs et répartitions

Les effectifs 2017/2018

TPS :5 PS : 19 MS : 9 GS :12

Total maternelle : 44 enfants il manque 1 attestation TPS et 1 PS

CP : 19 CE1 : 18 CE2 : 24 CM1 : 25 CM2 : 16

Total élémentaire : 103 enfants

Soit un effectif total de 147 élèves. (Il manque 2 attestations)

Les répartitions sont les suivantes :

Les effectifs étant encore instables, l'équipe enseignante n'est pas en mesure de donner une répartition à ce jour car elle pourrait être erronée. Madame l'Inspectrice souhaite travailler en équipe pour valider les répartitions.

Point 2 : fermeture de la Classe de Mazères Sur Salat

Lors du CDEN de février, nous apprenions la fermeture d'une classe élémentaire de l'école de Mazères Sur Salat suite à une baisse d'effectif sur l'élémentaire.

Le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental qui regroupe les représentants de l'administration (IA) et des élus du personnel, se tiendra le 31 mai 2017.

Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) composé des personnels de l'administration, des élus du personnel, des parents d'élèves, des collectivités locales aura lieu le 1^{er} juin 2017.

L'IA-DASEN prononcera à l'issu du CTSD et CDEN le maintien ou non de la fermeture.

Le CTSD et le CDEN se réuniront une nouvelle fois en septembre 2017.

Notre Inspectrice Sandra DIAZ-LECINA suit de très près l'évolution des effectifs sur le RPI et agit pour le bien des enfants du RPI.

LES SEUILS

Ouverture école maternelle + de 32 élèves sans les TPS (+ de 25 en REP Réseau d'Education prioritaire)

Fermeture école maternelle - de 28 élèves sans les TPS (- de 25 en REP)

Ouverture école élémentaire + de 27 élèves sans les TPS (+ de 21 en REP Réseau d'Education prioritaire)

Fermeture école élémentaire - de 26 élèves sans les TPS (- de 21 en REP)

Point 3 : Présentation nouveau syndicat

Il existait un syndicat regroupant 6 communes. Une fusion a été opérée : Syndicat des écoles du Cagire dont le siège se trouve à Soueich. Il regroupe 19 communes (Arbas, Cabanac-Cazaux, Cassagne, Castelbiague, Chein dessus, Encausse- Les Thermes , Estadens, Fougaron, Ganties, Herran, Lespiteau, Marsoulas, Mazères-sur-Salat, Montastruc de Salies, Montgaillard de Salies, Régades, Rouède, Soueich). Ce syndicat est en cours de structuration. Les statuts ne sont pas encore élaborés. Le budget sera voté la semaine prochaine (29 mai au 2 juin 2017).

Le personnel de l'ancien syndicat ainsi que les infrastructures sportives ont été transférés au nouveau syndicat.

Les 6 communes du RPI se posent la question de continuer ou non au sein de ce nouveau syndicat. Elles doivent se réunir pour se réorganiser et essayer de fonctionner ensemble. Un nouveau syndicat ne pourra être créé à nouveau. Elles devront adopter un nouveau statut ou seront contraintes de reprendre chacune la compétence école.

M Dougnac rappelle que les contours géographiques du RPI tel qu'il a été créé sont de la responsabilité de l'Education Nationale et ne peuvent être modifiés sans en être autorisés.

Point 4 : Coordination des rôles des différents acteurs de la vie des écoles

Cassagne	Marsoulas	Mazères-sur-Salat
8h50 9h00 APEAI Syndicat	8h50 9h00 APEAI Syndicat	8h50 9h00 Syndicat
12h 13h20 1 : APEAI 3: Syndicat	12h 13h20 2: APEAI 4: Syndicat	12h 13h20 1: APEAI 1: Syndicat
16h30 18h30 APEAI	16h30 18h30 APEAI	

Comment gérer le départ de certains enfants lors des sorties de classe à Mazères?

En fin de matinée:

Lorsque certaines familles ne sont pas présentes pour récupérer leur enfant scolarisé à la maternelle après 12h20, de façon récurrente, il sera possible de confier ce ou ces enfants au personnel de cantine en attendant l'arrivée des parents.

En fin de journée:

Lorsque le bus de ramassage scolaire se présente sans accompagnateur, les enfants de maternelle ne peuvent prendre ce transport (le cas s'est présenté deux fois), les enfants concernés rejoignent donc l'APEAI et les parents sont immédiatement prévenus.

Déplacement des enfants de la maternelle vers la garderie:

Nathalie TIO-GROSET (ATSEM) accompagne seule depuis quelques mois les enfants de la maternelle devant se rendre à la garderie, via la rue des figuiers. Un problème d'effectif du personnel de l'APEAI était invoqué. Ponctuellement, Valérie CANAL (enseignante) l'aide à

effectuer ce trajet, si l'effectif excède 6 enfants. En ce mois de mai, le cas se réitère et la régularité de cette aide pose problème.

Le personnel de l'APEAI reprendra en charge ce déplacement.

M Dougnac fera un courrier aux parents leur rappelant les règles quant au respect des horaires d'école ainsi qu'un rappel sur les règles de circulation et de stationnement aux abords des écoles.

Questions des parents :

1. la possibilité d'apporter une "lunch box" pour le repas du midi, certains parents préférant donner une nourriture qu'ils ont choisie pour leurs enfants.

Cela n'est pas possible pour plusieurs raisons :

- Pas d'équipement adapté pour respecter la chaîne du froid,
- Plusieurs services sur certaines écoles,
- Incapacité de multiplier les tâches du personnel (lunch box et repas de cantine)

Les repas fournis par les parents sont possibles dans le cadre d'un PAI qui nécessite une alimentation particulière (allergie alimentaire). Ceci est d'ailleurs mis en place pour certains enfants du RPI.

Un rappel est fait : La cantine n'est pas obligatoire. Chaque parent a le droit de venir chercher son enfant et de le faire manger comme il le souhaite. Il est important que les enfants apprennent la vie en collectivité et qu'ils partagent des moments autour d'un même repas.

2. Pour la prochaine rentrée, le prestataire qui délivre les plats sera le même? Un appel d'offres sera-t-il lancé ?

Un appel d'offre est lancé par le nouveau syndicat et concernera les 19 communes à l'exception de deux communes SOUEICH et ENCAUSSE qui disposent d'une cuisine centrale leur permettant de faire leurs repas.

Chaque année deux prestataires participent à cet appel d'offre : Le panier des Genévriers et Scolarest. Les élus invitent les membres du Conseil à informer d'éventuels prestataires intéressés. Le dossier sera mis en ligne la semaine prochaine (29 mai au 2 juin 2017). Chaque commune pourra choisir le montant qu'elle souhaite allouer pour les repas de cantine.

3. Suite à l'annonce de la fermeture d'une classe, quelle est notre marche de manœuvre ?

Les DPE représentés par Mme Clémence Lafitte expliquent les différentes actions mises en place pour sauvegarder la classe du RPI :

- Pétition papier et via le net,
- Courriers envoyés à l'IEN et IA avec demande de rendez-vous,
- article sur la Dépêche,
- manifestations diverses avec élaboration de banderoles.

La mairie de Mazères-sur-Salat a voté une motion en Conseil municipal envoyée à l'Inspecteur d'académie, l'IEN, le sous-préfet et à la conseillère départementale. Monsieur le maire a demandé un rendez-vous avec l'Inspecteur d'académie et l'IEN. Les élus de Mazères-sur-Salat sont également signataires de la pétition lancée par les parents d'élèves.

4. Pour les mairies : quelle sera leur application de la « carte blanche » laissée aux villes pour poursuivre, ou non, la réforme des rythmes scolaires ? Quelle position avez-vous par rapport aux rythmes scolaires?

A l'heure actuelle aucune directive n'a été donnée aux mairies par le ministère de l'Education nationale ou le Président de la République. Si tel était le cas, les élus souhaitent organiser un référendum auprès des parents. Des éléments collectés par les municipalités, les enseignants et des professionnels de l'enfance leurs seront donnés afin qu'ils soient en mesure de faire les bons choix pour leurs enfants.

5. Serait-il possible de construire un parc à vélos à Mazères -Sur -Salat ?

La mairie va mettre un porte-vélos à l'extérieur de l'école. Il est demandé aux parents et aux enfants de s'assurer de la sécurité de leurs vélos (cadenas).

6. Pour quelles raisons les CE1 de Mme LOPEZ et de Mme HUESO n'ont-ils pas fait la sortie sur Toulouse ?

Le spectacle de l'orchestre du Capitole auquel ont assisté les classes de Mme FEUILLERAT, Mme NICOLLET- DO-ROSARIO et Mme DARDENNE était destiné au cycle 3. Mme HUESO et Mme LOPEZ n'ont pas fait le choix pédagogique d'assister à la représentation d'un orchestre et réalisent d'autres projets au sein de leur classe. La classe de CP de Cassagne a partagé le bus de Mazères pour se rendre au Muséum d'histoires naturelles.

APE

Les membres du bureau de l' « APE les enfants du Salat » sont démissionnaires. La démission sera effective le 17 juin 2017. Cette décision n'a pas été facile à prendre. La tentation est grande de rester auprès des écoles car il y a toujours de nouveaux projets que l'on n'a pas eu le temps de mener à bien. Cette expérience a été des plus enrichissantes et nous avons accompli cette mission avec tout l'engagement qu'elle méritait. Tout n'a pas été parfait, mais je puis vous assurer que nous avons fait de notre mieux, même s'il n'est pas aisé de satisfaire toutes les exigences.

Les membres du Conseil applaudissent les 4 membres de l'APE et espèrent que cette jeune association trouvera vite des volontaires pour que cette aventure ne s'arrête pas ainsi.

La séance se termine à : 19h00

Président de séance (Directeur) :

Rosignol Cécile

Secrétaire de séance :

Rosignol Cécile